



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

| | |
|--|--|
| Date de l'analyse : | 10.05.2021 |
| Titre du projet du marché | FRIBOURG / Requalification du Bourg / abords de la Cathédrale CFC 492 |
| Forme / genre de mise en concurrence | Appel d'offres avec cahier des charges détaillé. |
| ID du projet | 219978 |
| N° de la publication SIMAP | 1193193 |
| Date de publication SIMAP | 30.04.2021 |
| Adjudicateur | Commune de Fribourg |
| Organisateur | Direction de l'Edilité, Service d'urbanisme et d'architecture, à l'attention de Antoine Baertschi, Rte Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg, Téléphone: +4126 351 75 04, E-mail: Antoine.Baertschi@ville-fr.ch |
| Inscription | Sur Simap, pas de délai. |
| Visite | Pas de visite prévue. |
| Questions | 07/05/2021 sur simap. Remarques: Les questions doivent être posées directement sur le site SIMAP.CH. Elles devront être précises et concises, avec référence à un chapitre et/ou à un document remis par l'adjudicateur. |
| Rendu documents | 10/06/2021 à 11h30. Délai de réception. Le dossier doit être remis en deux exemplaires papiers, accompagnés d'une copie sur CD-ROM ou clé USB. |
| Rendu maquette | Pas de maquette à rendre. |
| Type de procédure | Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux. |
| Genre de prestations / type de mandats | Code des frais de construction (CFC): 492 - Ingénieur civil |
| Description détaillée des prestations / du projet | Requalification du Bourg - Réaménagement des abords de la Cathédrale. Phases 41 (partielle) à 53 SIA 103. |
| Communauté de mandataires | Aucune indication dans l'appel d'offres. |
| Sous-traitance | Admise, maximum 20% du montant des prestations. |
| Mandataires préimpliqués | Les bureaux préimpliqués ne sont pas mentionnés. |
| Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts | <ul style="list-style-type: none"> • Peter Gamboni, Chef du secteur projets urbains du Service d'urbanisme et architecture de la Ville de Fribourg; • Esther Jordan, Cheffe du Secteur Ponts et Chaussées. Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie; • Romain Latapie, Chef de projet pour la requalification du Bourg, secteur projets urbains; • Beat Aeschbacher, ingénieur civil, Ingenta ag, bureau d'assistance au maître d'ouvrage. |
| Conditions de participation | Engagement sur l'honneur. |
| Critères d'aptitude | <ol style="list-style-type: none"> 1. Compétences professionnelles, techniques et organisationnelles de la firme 2. Gestion de la qualité 3. Disponibilité des personnes-clés |
| Critères d'adjudication / de sélection | <ol style="list-style-type: none"> 1. Montant de l'offre d'honoraires (prix) 30%, notation selon méthode T2 2. Personnes clés 30% 3. Analyse de la tâche 30% 4. Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter 10% |

Indemnités / prix : Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.

Manques de l'appel d'offres

- Préimplification : Les mandataires préimpliqués ne sont mentionnés pas et les règles de leur participation au marché ne sont pas indiquées.
- La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas indiquées.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes